

Les vingt-six administrateurs du Finistère. Histoire d'une mémoire

The Twenty Six Administrators of Finistère. A History of a Memory

Alain Le Bloas



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2785>

DOI : 10.4000/abpo.2785

ISBN : 978-2-7535-3513-8

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2014

Pagination : 123-150

ISBN : 978-2-7535-3511-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Alain Le Bloas, « Les vingt-six administrateurs du Finistère. Histoire d'une mémoire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-2 | 2014, mis en ligne le 30 juin 2016, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2785> ; DOI : 10.4000/abpo.2785

Les vingt-six administrateurs du Finistère

Histoire d'une mémoire

Alain LE BLOAS

professeur agrégé d'histoire-géographie, collègue de l'Harteloire, Brest

Le 3 prairial an II, vingt-six administrateurs du Finistère sont décapités en place publique à Brest. L'objectif de ce texte n'est pas de revenir sur le procès et sur l'engagement girondiste qu'il a sanctionné, sujet qui a intéressé de nombreux historiens depuis près de deux siècles, mais plutôt de se pencher sur la mémoire de cet événement en Bretagne et plus spécialement à Brest et dans le Finistère des lendemains de Thermidor an II jusqu'au début de la III^e République. L'exécution des administrateurs du Finistère a en effet beaucoup marqué les contemporains pour qui elle a constitué l'apogée et le symbole de la Terreur à Brest. Elle a continué à fasciner et horrifier à la fois tout au long du XIX^e siècle. Enfin, cette mémoire de la Terreur a produit un des seuls monuments commémoratifs de la Révolution dans un département qui en est singulièrement dépourvu au contraire des départements voisins où, il est vrai, la guerre civile a sévi avec une intensité bien plus grande et conséquemment plus marquante¹; il s'agit d'ailleurs d'un des rares monuments commémoratifs de l'insurrection dite fédéraliste. La séquence qui court de Thermidor à l'amnistie votée par la Convention juste avant sa dissolution est celle où la mémoire de la Terreur est à vif et est partagée par le plus grand nombre. C'est à ce moment que s'élaborent les grands thèmes qui structurent la mémoire des vingt-six administrateurs. Si l'on suit François Furet, la III^e République débutante forge la synthèse entre 1789 et 1793, atténuant ainsi le clivage qui a divisé le camp libéral et républicain tout au long du siècle². On observe par ailleurs que la production historique locale et régionale cesse, à partir de ce moment, de revenir avec insistance sur le procès et l'exécution de

1. MARTIN, Jean-Clément, *La Vendée de la mémoire (1800-1980)*, Paris, Seuil, 1989; LAGRÉE, Michel, et ROCHE, Jehanne, *Tombes de mémoire. La dévotion populaire aux victimes de la Révolution dans l'Ouest*, Rennes, Apogée, 1993.

2. FURET, François, *La Révolution 1814-1880. Terminer la Révolution de Louis XVIII à Jules Ferry*, Paris, Hachette/Pluriel, 1988.

l'administration du Finistère. Entre ces deux bornes, avec des moments de silence et d'autres de réactivation, même s'il s'atténue avec le temps et l'étiollement des groupes de mémoire le portant, le souvenir douloureux du 3 prairial an II reste vivant. Si, dans la capitale, intellectuels et militants évoquent sans cesse la Révolution à laquelle ils se réfèrent³, cette liberté est-elle de mise parmi la bourgeoisie provinciale, ici celle d'un département breton ? Peut-on en particulier librement évoquer 1793 et même les années qui précèdent ? Pourquoi les vingt-six administrateurs dont l'héroïcité apparaissait évidente à leurs contemporains et dont l'héroïsation semblait si bien partie ne sont-ils pas au final devenus des héros, ont-ils même fini par sombrer dans un relatif oubli ?

Nous tenterons de répondre en évoquant tout d'abord l'an III, moment d'un deuil manqué fondateur. Puis nous nous questionnerons sur la façon dont les historiens et les érudits bretons ont par la suite narré cette histoire. Et pour finir, nous nous intéresserons à la commémoration impossible des administrateurs du Finistère.

Faire le deuil des vingt-six administrateurs

C'est dans une ville endeuillée et traumatisée que l'annonce de Thermidor se répand⁴. Dans le dossier très rapidement instruit par l'opinion thermidorienne contre les jacobins et les sans-culottes de la ville à coups de libelles, pétitions et articles de journaux, le procès des vingt-six administrateurs devenu le symbole de la Terreur dans la ville et le département pèse lourd⁵. Le discours énoncé à ce sujet cherche à obtenir la réhabilitation morale, politique et judiciaire des victimes. Par cette dernière, il s'agit également de venir en aide à leurs veuves et orphelins dans le besoin. Mais ce discours et les actions qu'il justifie ou entraîne visent d'abord la vengeance, laquelle passe par la dénonciation, puis l'arrestation et la punition des bourreaux.

Se remémorer les administrateurs

Pour les thermidoriens brestois, souvent d'anciens fédéralistes ayant côtoyé les victimes dans les administrations et partagé leur captivité dans les geôles du château de Brest, pour certains apparentés à eux, la représ-

3. Outre Furet, voir entre autres la préface de AGULHON, Maurice, dans *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, p. 5-8 ; et APRIL, Sylvie, *1815-1870, la Révolution inachevée*, Paris, Belin, 2010.

4. Pour le bilan de la Terreur à Brest, voir GARO, Jean-Pierre, *Le Tribunal révolutionnaire séant à Brest et la Contre-révolution en l'an II*, Maîtrise, UBO, dactyl., 1974 ; HENWOOD, Philippe, MONANGE, Edmond, *Brest, un port en révolution, 1789-1799*, Rennes, Ouest-France, 1989, p. 196-199.

5. LECOIN, Sylvie, *La réaction thermidorienne à Brest*, Maîtrise, UBO, dactyl., 1974 ; CELTON, Aurélie, *Idéaux et réalités de la justice politique sous la Terreur, l'exemple du tribunal révolutionnaire de Brest*, Master 1, UBO, dactyl., 2008, p. 126-164.

sion qui a frappé les patriotes du Finistère est une vengeance politique sanctionnant l'engagement de la ville et du département auprès des girondins avant et après le 31 mai : « Il fut public que l'ex-municipalité de Paris vouloit au moins deux-cents têtes du Finistère, qu'il y viendrait un [*sic*] armée révolutionnaire, le tribunal révolutionnaire ; et que l'échafaud y seroit en permanence⁶. »

C'est une véritable passion en trois temps que les administrateurs innocents ont vécue : l'arrestation et l'incarcération, le procès, et, pour finir, l'exécution. Celle-ci commence donc par l'emprisonnement dans les cachots du château de Brest dont Cambry dresse un tableau effrayant⁷. Avec une instruction à charge et des audiences expédiées sans que la défense puisse véritablement s'exprimer, le procès des administrateurs est largement utilisé comme exemple des méfaits du tribunal révolutionnaire de Brest. L'issue était d'ailleurs connue d'avance. Ainsi, selon Roffin, la fabrication d'une voiture capable de transporter au moins douze personnes avait été ordonnée quinze jours avant l'inauguration du procès. Et la veille, un menu avait été commandé par l'accusateur au motif que « l'*humanité* exigeoit qu'ils fissent un bon repas avant de mourir⁸ ». La preuve que leur sort était collectivement scellé sans considération du degré d'implication de chacun dans le crime jugé, c'est que parmi les vingt-six, « il y avait des cultivateurs qui ne pouvaient pas même concevoir les crimes politiques qu'on leur reprochait⁹ ». Innocents – jusqu'à la simplicité pour certains – et restés de fervents patriotes, les vingt-six administrateurs sont morts héroïquement :

« Ces malheureux ont marché au supplice avec le calme et le courage qui les avoit distingué pendant leur vie. Ils entonnèrent les quatre premiers [*sic*] vers de l'hymne des Marseillois, suspendirent là leurs chants, et montèrent à l'échafaud avec cette sérénité qui caractérise l'innocence. Ah ! la mémoire de ces vertueux républicains est pour jamais au panthéon de l'opinion¹⁰. »

Le bourreau Ance, qui fascine tant les thermidoriens brestois – avant d'exercer le même magnétisme sur les historiens du XIX^e siècle –, s'est réservé les vingt-six victimes : « Du moment qu'ils seront jugés, ils sont à mes ordres, aurait-il dit¹¹. » Sa cruauté atteint alors son plus haut point de raffinement avec une monstration particulièrement perverse dont le récit est régulièrement repris :

6. *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest, dénoncés au peuple français, et à la Convention nationale, par les Députés extraordinaires de cette commune*, Paris, Imprimerie de la Veuve d'Antoine-Joseph Gorsao, an III, p. 9.

7. CAMBRY, Jacques, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, Quimper, Société Archéologique du Finistère, 1999, p. 250.

8. ROFFIN, *Dénonciation de la conduite atroce du Tribunal Révolutionnaire de Brest*, Paris, Imprimerie Guffroy, s. d., p. 10.

9. Arch. dép. du Finistère, 100 J 695, Rapport de Guezno et Guermeur à la Convention, Quimper, le 10 ventôse an III.

10. *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest...*, *op. cit.*, p. 32.

11. ROFFIN, *Dénonciation de la conduite atroce...*, *op. cit.*, p. 11.

« Apprenez que ce cannibal Hanss composoit un parterre avec les vingt-six têtes des vertueux administrateurs du Finistère; [...] qu'il se plaisoit à ranger symétriquement sur son affreux théâtre, du côté où étoit la seconde des voitures, tandis qu'il immoloit ceux de la première¹². »

Roffin ajoute que les têtes alignées étaient « encore agitées par les convulsions de la mort¹³ ».

Immolation : le mot est souvent utilisé et est promis à une longue postérité. Il souligne que les administrateurs ont été offerts en sacrifice au Moloch de la Montagne et de la Commune en punition du crime injustifié de fédéralisme. Toujours dans le même registre religieux, les vingt-six guillotins sont aussi décrits comme des martyrs, ce qui suppose outre l'innocence, la persécution, et la mise à mort, dont il a déjà été question, la conviction, la justesse et l'exemplarité. Ainsi leur civisme, leur républicanisme, enfin leur efficacité administrative sont loués :

« Non, Administrateurs du Finistère, vous n'aviez pas besoin d'être justifiés par nous; qu'on lise le rapport de Julien de Toulouse, sur les départemens fédéralisés, dit-il, à l'article Finistère, l'énumération de vos services, et qu'on pénètre dans ces contrées où la vénération publique pour votre mémoire, garantit encore le pays des atteintes du fédéralisme, de l'anarchie et du royalisme, tandis que les départemens limitrophes ont été victimes de la guerre civile, qui n'a pu pénétrer dans le nôtre, malgré les efforts de la malveillance¹⁴. »

Évoquer et célébrer l'action de l'administration du Finistère, rappeler son sort pendant la Terreur, c'est aussi pour les élites patriotes finistéennes et en particulier brestoises une façon de légitimer leur engagement auprès de la Gironde et d'effacer la macule du fédéralisme¹⁵, de fustiger « l'anarchie » dans la double acception que le mot prend en l'an III¹⁶, enfin de justifier leur retour aux affaires et de célébrer la république bourgeoise en cours d'affirmation qui est celle qu'ils appelaient de leurs vœux en 1793¹⁷.

Républicains convaincus, administrateurs modèles, hérauts d'une juste cause, victimes d'un assassinat judiciaire, martyrs... Jacques Cambry résume en quelques lignes tout ce discours qui après Thermidor s'élabore et s'énonce à Brest et dans le Finistère relativement aux vingt-six administrateurs :

12. *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest...*, *op. cit.*, p. 11-12.

13. ROFFIN, *Dénonciation de la conduite atroce...*, *op. cit.* Le fantôme de la tête vivante et pensante après la décollation est alors largement partagé, voir ARASSE, Daniel, *La guillotine et l'imaginaire de la Terreur*, Paris, Flammarion « Champs histoire », 2010, p. 64-70.

14. *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest...*, *op. cit.*, p. 33-34.

15. CORNU, Laurence, « Fédéralistes! Et pourquoi », dans FURET, François, OZOUF, Mona (dir.), *La Gironde et les Girondins*, Paris, Payot, 1991, p. 265-289.

16. DELEPLACE, Marc, « Le discours sur l'"anarchie" en l'an III : entre "terreur" et "contre-révolution" », dans VOVELLE, Michel (dir.), *Le tournant de l'an III. Réaction et Terreur blanche dans la France révolutionnaire*, Paris, CTHS, 1995, p. 221-227.

17. *Les crimes de l'ex-tribunal révolutionnaire de Brest...*, *op. cit.*, p. 32-33.

« C'est [dans le château de Brest] que languirent enfermés les républicains les plus intègres, les plus éclairés de la France. Ces hommes qui ne s'armèrent que pour maintenir l'unité de l'empire, qu'on accusa d'avoir voulu le diviser; avec quelle force ils virent s'approcher la mort; avec quel courage ils la subirent! pas un d'entr'eux ne déshonora, par une plainte, la cause de l'innocence dont ils devenoient les victimes¹⁸. »

Les réhabiliter

Si la réhabilitation politique et morale passe d'abord par l'opinion, la réhabilitation judiciaire, elle, ne peut émaner que de la Convention. La pétition rédigée à Brest le 17 brumaire et transmise à l'assemblée par les députés de la ville délégués à cet effet demande au comité de législation de « réviser les jugemens rendus contre les patriotes, pour restituer aux veuves et aux orphelins ce que les agens d'une faction leur ont enlevé¹⁹ ». La condamnation des administrateurs s'est en effet accompagnée de la confiscation de tous leurs biens, laissant épouses et enfants dans le plus complet dénuement. Présents à Quimper à la fin de l'hiver de l'an III, les deux représentants du Finistère Guezno et Guermeur reçoivent plusieurs lettres de veuves. Celles-ci, qui espèrent la réhabilitation de leurs maris et leur indemnisation, se plaignent de vivre dans l'indigence, et dans l'attente sollicitent une assistance. Leur missive est parfois paraphée par les membres de la municipalité, du district, voire du département. À chaque fois, les deux représentants tranchent par un arrêté accordant des secours provisoires à la requérante et justifiant la mesure²⁰. Guezno, membre du directoire du département de 1790 jusqu'à son élection à la Convention, a été le collègue de plusieurs victimes. Avec Guermeur – dont le terroriste Donzé-Verteuil se plaît à rappeler qu'il aurait fait montre de zèle dans la poursuite et l'arrestation des fédéralistes du Finistère²¹ –, il se reproche peut-être de ne pas avoir agi en faveur de ses compatriotes après leur mise en accusation. Aussi tous deux écrivent un long rapport à la Convention pour lui demander que les comités compétents se penchent sur le dossier et, exceptionnellement, réhabilitent judiciairement les condamnés en reconnaissant leur innocence et en restituant leurs biens à leurs ayants droit :

18. CAMBRY, Jacques, *Voyage dans le Finistère...*, *op. cit.*, p. 250. Nouvel et plus long éloge plus loin, p. 360-361. Cambry, président du district de Quimperlé au moment des faits, aurait, dit-on, usé de son influence pour obtenir l'acquiescement de quatre des trente administrateurs jugés.

19. *Les citoyens Castelnau, Trouille, Bergevin et Babin, à la Convention nationale*, Paris, Imprimerie de la Veuve Gorsas, 6 frimaire an III.

20. Arch. dép. du Finistère, 100 J 695, Arrêté de Guezno et Guermeur du 7 ventôse an III en faveur de la veuve Aimez.

21. DEBAUVE, Jean-Louis, « Pour une réhabilitation de l'accusateur public Donzé-Verteuil », *Cahiers d'Iroise*, 1990, n° 4, p. 187. L'article reproduit le plaidoyer pro-domo rédigé par Donzé-Verteuil depuis sa prison dans lequel il objecte en particulier les accusations relatives au procès des administrateurs.

« Résolus de cicatriser des plaies encore saignantes, est-ce bien avec les indemnités, ou les secours pécuniaires que nous accordons, que nous pourrions y réussir ? Non, non, il n'est que trop vrai de dire qu'il n'y a que *les morts qui ne reviennent plus* : mais du moins, lorsque l'opinion publique a vengé leur mémoire, que la justice nationale vienne sanctionner un tel jugement, lorsqu'elle le peut, comme dans ce cas-ci, sans compromettre la fortune publique, et surtout sans violer la stabilité que la sûreté générale exige que l'on conserve aux décisions émanées des tribunaux²². »

En attendant que la représentation statue sur l'affaire, les deux représentants en mission décident de faire surseoir aux ventes et adjudications des biens confisqués²³. Mais si la Convention a réintégré en son sein les girondins protestataires et proscrits avant bientôt de réhabiliter ceux qui ont été exécutés²⁴, elle ne fera pas le même geste pour l'administration du Finistère, sans doute pour les motifs financiers et judiciaires évoqués par les deux auteurs du rapport, mais aussi et surtout parce que c'est elle qui quelques mois plus tôt l'a décrétée d'arrestation²⁵.

Les venger

Mais avant toute chose, ce que réclame l'opinion c'est la vengeance. Celle-ci doit frapper ceux qui selon Trouille et Roffin sont « le doigt de Robespierre²⁶ », équivalent brestois de « la queue de Robespierre », métaphore par laquelle la rhétorique thermidorienne stigmatise les jacobins²⁷. Le « doigt de Robespierre » dans le Finistère, c'est d'abord le tribunal révolutionnaire. C'est pour obtenir l'arrestation et le jugement de ses membres que les Brestois, après s'être vainement adressés aux représentants Tréhouart et Faure, en mission dans le Finistère depuis vendémiaire, pétitionnent auprès de la Convention le 17 brumaire – 12 pages de signatures ! – et députent quatre des leurs qui vont pendant plusieurs mois au nom de leurs mandants pratiquer un intense *lobbying* tant auprès de la représentation que de l'opinion parisienne²⁸. Dans les libelles et affiches

22. Arch. dép. du Finistère, 100 J 695 : Rapport de Guezno et Guermeur à la Convention, Quimper, le 10 ventôse an III.

23. Arch. dép. du Finistère, 100 J 695 : Rapport de Guezno et Guermeur à la Convention, Quimper, le 10 ventôse an III.

24. BACZKO, Bronislaw, « Les Girondins en Thermidor », dans FURET, François, OZOUF, Mona (dir.), *La Gironde et les Girondins*, op. cit., p. 47-71.

25. Ce que ne manque d'ailleurs pas de rappeler Donzé-Verteuil pour sa défense, dans DEBAUVE, Jean-Louis, « Pour une réhabilitation... », art. cit. p. 184.

26. *Mémoire de Trouille en réfutation des motifs de son arrestation depuis huit mois au Fort la loi, ci-devant château de Brest*, Brest, Imprimerie Malassis, le 12 fructidor an II, p. 1-2 ; ROFFIN, *Dénonciation de la conduite atroce...*, op. cit., p. 13-14.

27. BIARD, Michel, « Après la tête, la queue ! La rhétorique antijacobine en fructidor an II-vendémiaire an III », p. 201-213, dans VOVELLE, Michel (dir.), *Le tournant de l'an III...*, op. cit., p. 201-213.

28. À savoir Castelnau, Trouille, Bergevin, tous trois incarcérés pour fédéralisme dans la même cellule que les administrateurs du Finistère, et le troisième frère d'une des victimes, ainsi que Riou-Kersalaun, défenseur des administrateurs lors de leur procès. Sur

rédigés par eux à cet effet, le procès des vingt-six tient, on l'a vu, une grande place. Avec la réintégration des députés girondins dans la Convention, ils vont trouver des alliés de choix, en particulier le Brestois Blad qui, avant son arrestation, s'était employé à sauver ses compatriotes²⁹. Mais au fil des mois, l'accusation va s'élargir aux « grands coupables », à savoir les représentants en mission à Brest à l'époque de la Terreur et plus spécialement lors du procès de prairial, représentants de surcroît membres du Comité de Salut Public³⁰. Le 26 germinal an III, une pétition qui recueille 308 signatures dénonce à la Convention Jean-Bon Saint-André et Prieur de la Marne³¹. Un article paru dans les *Annales Républicaines de Brest*, le 3 prairial an III – la date, à savoir le premier anniversaire de l'exécution des vingt-six, n'est sans doute pas anodine –, pointe la responsabilité particulière du premier dans le procès et l'exécution des administrateurs³².

Malgré cette campagne de dénonciation commencée dès fructidor an II et qui n'a cessé de montrer en puissance, seul l'accusateur Donzé-Verteuil a été arrêté le 18 nivôse. Les autres agents de la terreur ont quitté le Finistère ou sont toujours en liberté. L'arrivée de nouveaux représentants à Brest, à savoir Topsent et Palasne-Champeaux, d'une part, l'accélération de la répression antiterroriste provoquée par les journées de germinal et surtout de prairial à Paris, la relance de l'agitation montagnarde au même moment à Brest, d'autre part, rendent possibles les arrestations tant réclamées. Le 10 floréal, les deux représentants font désarmer les terroristes déjà soumis à surveillance. C'est le cas de Perrin, ancien membre de la commission administrative siégeant à Landerneau en remplacement de l'équipe destituée et qui a joué un rôle majeur dans sa mise en jugement. La nouvelle administration thermidorienne rétablie à Quimper fustige « la conduite atroce qu'il a tenue envers les Administrateurs du finistère dont il a été le principal instigateur ou plutôt un des principaux assassins [...] »³³. Le 1^{er} prairial, après l'invasion

l'opposition entre oubli et mémoire à la Convention de Thermidor an II à Brumaire an IV, voir OZOUF, Mona, « Thermidor ou le travail de l'oubli », dans *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, p. 91-108.

29. CARDALIAGUET, René, *Le régicide brestois Claude Blad proconsul de Quiberon*, Brest, Presse libérale du Finistère, Brest, 1937, p. 75-82 et p. 102-103.

30. BIARD, Michel, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, CTHS, 2002, p. 363-396 ; LEGOFF, Jean-Baptiste, « Dénoncer les conventionnels pendant la Terreur et la Réaction thermidorienne », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 372, avril-juin 2013, p. 81-104. La littérature thermidorienne brestoise use des mêmes stéréotypes que la rhétorique dénonciatrice qui, au même moment, partout dans le pays, s'écrit et se clame pour flétrir les représentants en mission de l'an II. Parmi les départements les plus dénonciateurs, le Finistère – et en premier lieu la ville de Brest – semble cependant se singulariser par le caractère populaire de la dénonciation qui s'exprime en particulier par la pétition et la voix de députés désignés à cet effet.

31. Texte reproduit dans HENWOOD, Annie, « Brest en révolution. Choix de textes », *Cahiers d'Iroise*, n° 4, 1990, p. 202-203.

32. Les députés extraordinaires de la commune de Brest, à la Convention nationale, *Quelques observations sur la réponse de Jean-Bon-Saint-André*, Paris, le 29 prairial an III, p. 9.

33. Arch. dép. du Finistère, 5 L 1 : Registre des délibérations et arrêtés du département du Finistère, le 13 floréal an III.

de la Convention par les sans-culottes, le député girondin de l'Ille-et-Vilaine Defermon obtient de ses collègues l'arrestation de Prieur de la Marne qui s'est compromis avec les insurgés et motive sa demande par le rôle joué par ce dernier dans le procès des administrateurs du Finistère³⁴. Quelques jours plus tard, c'est au tour de Jean-Bon Saint-André, contre lequel Blad et les députés extraordinaires de la commune de Brest s'acharnaient, de subir le même sort³⁵. Dans le Finistère, les terroristes précédemment assignés à résidence et désarmés sont arrêtés. Après des mois de pression, le 16 prairial, la Convention décrète l'arrestation de tous les membres du tribunal révolutionnaire et leur comparution devant le tribunal criminel de Brest. La clameur publique qui exige que tous les terroristes impliqués de près ou de loin dans le fonctionnement de la terreur rendent des comptes devant la justice continue à s'amplifier. Ainsi, le 3 prairial an III, en conclusion d'une cérémonie dédiée à la mémoire des vingt-six administrateurs, près de 2000 Brestois défilent sous les fenêtres des terroristes qu'ils menacent et accablent d'injures³⁶. Roujoux, accusateur auprès du tribunal criminel, appelle les administrations à agir avec célérité en ce sens sous peine de terreur blanche comme à Lyon³⁷. Ce que fait d'ailleurs la municipalité de Brest qui livre au tribunal du district son rapport sur « les individus désignés comme terroristes, dénonciateurs et agents de l'infâme tribunal révolutionnaire qui a ensanglanté notre malheureuse cité » en fructidor an III³⁸. Mais la plupart des membres les plus actifs du tribunal ont depuis longtemps déguerpi. Et l'amnistie du 4 brumaire an IV votée par la Convention libère les terroristes enfermés au château de Brest³⁹. La période thermidorienne s'achève donc sans que la Convention réhabilite officiellement les vingt-six et sans que leurs persécuteurs aient rendu les comptes exigés.

L'amnésie imposée au pays par la Convention finissante s'impose difficilement aux Finistériens et en particulier aux Brestois dont la mémoire reste longtemps blessée, les empêchant de faire leur deuil des vingt-six et des autres victimes. Lors de l'élection des députés en l'an IV, l'assemblée départementale n'élit pas Guezno – qui bénéficiera cependant du décret des deux-tiers – auquel elle reproche entre autres de n'avoir pas suffisam-

34. *Débats de la Convention nationale ou analyse complète des séances*, Paris, A. Bossage-Baudouin frères, 1828, tome v, p. 554.

35. LEVY-SCHNEIDER, Léon, *Le conventionnel Jeanbon Saint-André. Membre du Comité de Salut Public, organisateur de la marine de la Terreur, 1749-1813*, Paris, Felix Alcan, 1901, tome 2, p. 1040, p. 1055-1064.

36. CONTANCE, A., « Brest en l'an III. D'après une correspondance de l'ordonnateur civil Redon », *Bulletin de la Société Académique de Brest*, tome x, 1884-1885, p. 423-424.

37. L.R. Roujoux, accusateur public près le tribunal criminel du Finistère, *Aux citoyens administrateurs des districts, et officiers municipaux des communes du département*, Quimper, le 3 messidor an III, 4 p.

38. BARON, Bruno, *Élites, pouvoirs et vie municipale à Brest, 1750-1820*, Thèse, UBO, 2012, en ligne, p. 451.

39. LUZZATO, Sergio, « Comment entrer dans le Directoire ? Le problème de l'amnistie », dans : BOURDIN, Philippe, et GAINOT, Bernard (dir.), *La république directoriale*, Paris, SER, 1998, tome 1, p. 207-229.

ment intercédé en faveur de ses anciens collègues du département⁴⁰. Jean-Nicolas Trouille, élu aux Cinq-Cents, s'exprimant lors du débat sur le projet d'amnistie proposé par Camus le 11 fructidor an IV, ne peut s'empêcher de rappeler les actes du tribunal révolutionnaire de Brest, de faire l'apologie des Finistériens condamnés par cette juridiction pour fédéralisme, et de demander que les terroristes les plus compromis ne bénéficient jamais du pardon⁴¹. À Brest, irrémédiablement réprouvés aux yeux des autres habitants, certains d'entre eux doivent se résoudre à quitter la ville⁴².

Raconter les administrateurs

L'historiographie révolutionnaire bretonne va tout au long du XIX^e siècle régulièrement s'intéresser aux vingt-six administrateurs du Finistère. On peut considérer Armand Duchatellier comme « leur » historien et même l'inventeur d'un morceau de bravoure à l'exercice duquel ses collègues érudits vont se plier à sa suite. Si les vingt-six intéressent d'abord les historiens libéraux et républicains, ceux de l'autre camp les évoquent parfois eux aussi.

Armand Duchatellier historien des vingt-six administrateurs et militant de leur mémoire

Armand Duchatellier se penche longuement sur les vingt-six administrateurs du Finistère à trois reprises, d'abord dans son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne* (1836), puis dans *Brest et le Finistère sous la Terreur* (1858), enfin dans un long article (mais ce dernier texte relevant plus de l'éloge funèbre que du genre historique⁴³, nous nous contenterons pour l'instant des deux premiers ouvrages). C'est un historien libéral pour qui juillet 1830 marque à la fois la victoire et la fin de la Révolution française⁴⁴. Avec l'âge, les journées de juin 1848 – et plus tard de la Commune de 1871 –, entre les deux livres les élans de la jeunesse ont laissé place à la sévérité du jugement et au conservatisme politique et social.

La place occupée par les administrateurs du Finistère dans l'œuvre de l'historien quimpérois se comprend par le roman familial. Son père fit en effet partie de la troupe levée par le département pour marcher sur Caen et qui ramena les Girondins fugitifs dans le Finistère. Plusieurs des administrateurs jugés figuraient parmi ses amis et sa famille cacha le président de Kergariou avant qu'il ne se livra à ses juges. René-Louis Maufras du Chatellier fut lui même arrêté avant d'être élargi. Après Thermidor, il servit

40. SAVINA, Jean, *Le conventionnel Guezno du Finistère (1763-1839)*, Quimper, Imprimerie bretonne, 1928, p. 85.

41. LE MOINE, E., *Jean-Nicolas Trouille*, Brest, Imprimerie de l'Océan, 1888, p. 58-60.

42. BARON, Bruno, *Elites, pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 451-452.

43. Voir *infra*.

44. Voir en particulier la conclusion de son *Histoire de la Révolution en Bretagne*, Huelgoat, Morvan, 1978, vol. IV, p. 112-114.

dans la nouvelle administration départementale. Les récits de ce père adoré bercèrent l'enfance d'Armand⁴⁵.

Au contraire de celles de ses illustres confrères libéraux Thiers et Mignet qui ont écrit une histoire de la Révolution vue de Paris, à partir des séances des assemblées et des clubs, au contraire de celles nombreuses sous la Restauration qui ont visé à célébrer la Vendée et la chouannerie, l'histoire de Duchatellier se revendique à la fois provinciale et bleue. Elle fait des administrateurs élus à partir de 1790 ses informateurs et ses personnages principaux. Et parmi eux, les administrateurs du Finistère se taillent la part belle :

« J'ai donc, pour ma part, descendu du centre à la circonférence, et j'ai interrogé, dans leurs livres de correspondance, ces hommes forts et modestes qui, comme les vingt-six administrateurs du Finistère, s'assirent à la table des départements, sans autre soif de réputation ou de fortune que d'assurer à leurs concitoyens la liberté et l'indépendance qu'ils devaient en un seul jour, et en treize minutes, payer de leur tête, par les mains de Hans le bourreau⁴⁶. »

Il les suit effectivement dans leurs actes, face aux difficultés qui surgissent, notamment avec la question religieuse, et lors des grandes crises comme celles de juin 1791, de l'été 1792, ou encore de mars 1793. À plusieurs reprises, il fait leur apologie. Comme les défenseurs de leur mémoire de l'an III, il attribue à leur sagesse et leur fermeté le calme relatif qui va distinguer le Finistère des autres départements de l'Ouest. Cette histoire de la Révolution par le prisme des administrateurs et de l'administration fait d'ailleurs dire à Guillaume Lejean, qui n'aime pas Duchatellier, auquel il dénie la qualité d'historien, qu'avec son ouvrage de 1836, ce dernier « a fait un procès-verbal d'administration départementale⁴⁷ ».

Cette efficacité administrative, tout comme leur opposition grandissante à la dictature de la rue parisienne, jusqu'au paroxysme de l'insurrection fédéraliste, Duchatellier les explique par l'origine sociale de cette administration « [c]omposée de trente et quelque administrateurs, la plupart jeunes et instruits, appartenant aux meilleures familles de la bourgeoisie du pays, présidée par un ancien maréchal-de-camp de l'une des plus illustres familles de la noblesse bretonne⁴⁸ ». Mais aussi par son origine géographique. Il oppose en effet la sagesse provinciale à l'ébullition parisienne qui, à partir du 10 août – comme dans les mois qui suivent juillet 1830 qu'il a vécus à Paris – fait jaillir passions, haines et violence⁴⁹. Patriotes exemplaires dès le départ et républicains dévoués à partir de 1792, ce qui

45. *Ibidem*, *Notes et souvenirs. Archives de la famille Maufras du Chatellier*, Orléans, Typographie Ernest Colas, 1881, 12-13; *id.*, *Brest et le Finistère sous la Terreur*, Brest, Normand, 1858, p. 173.

46. *Ibid.*, *Histoire de la Révolution...*, *op. cit.*, vol. I, p. 5.

47. LEJEAN, Guillaume, *La Bretagne, son histoire et ses historiens*, Nantes-Paris, Guéraud-Hachette, 1850, p. 210.

48. DUCHATELLIER, Armand, *Brest et le Finistère...*, *op. cit.*, p. 4.

49. DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution...*, *op. cit.*, vol. II, p. 1-2.

les fait s'opposer fermement aux royalistes comme aux sans-culottes, c'est leur goût de l'ordre – celui de 1789 – et leur détestation du désordre, lequel est engendré par les partis. Jeune homme monté à Paris pour accomplir une carrière ratée d'homme de lettres, Duchatellier avait écrit une tragédie dédiée aux Girondins⁵⁰. Cette sympathie pour les héros de son enfance se lit à nouveau dans son *Histoire de la Révolution*. Les administrateurs du Finistère prennent donc naturellement position pour eux dans leur lutte contre la Montagne et après le 31 mai en épousant leur cause mais non leur parti. Vingt ans après, ce girondisme s'est un peu émoussé, parce que l'homme a perdu de son enthousiasme pour la Révolution, nous l'avons dit, mais aussi parce qu'en quête de réhabilitation pour les vingt-six⁵¹, il lui semble désormais habile de les dissocier d'une faction républicaine vaincue :

« Comment, au lieu de persister à ne voir en eux que les membres dispersés d'une faction malheureuse et vaincue, ne pas apercevoir qu'ils cimentèrent de leur sang cette large base de l'ordre et de l'autorité, contre laquelle se sont arrêtées de nos jours ces doctrines subversives du communisme et d'une sauvage égalité [...]. Non, encore une fois, ce ne furent ni des rebelles, ni des hommes de parti, ces administrateurs de courage et de coeur, qui, dévoués au maintien du droit et de l'autorité qu'ils représentaient, périrent au nom de la loi. [L]eur cause est bien autre que celle des Girondins⁵². »

Bourgeois et nobles libéraux, propriétaires et issus des « capacités », défenseurs de l'ordre et de la liberté, les vingt-six administrateurs de Duchatellier sont autant des hommes du XIX^e siècle, d'abord du « juste milieu », puis du « parti de l'ordre », que des hommes des Lumières...

Le procès des vingt-six constitue le point d'orgue de ce récit. Il s'inscrit dans la Terreur qu'il contribue à illustrer et dénoncer tout à la fois. En bon libéral, Duchatellier dissocie 1789 de 1793 et la Terreur l'effraie. Mais en historien libéral de son temps, dans son ouvrage de 1836 il reconnaît aussi sa nécessité au vu des circonstances⁵³. Dans celui de 1858, par contre, il condamne en bloc la Terreur qui, selon lui, porte désormais le nom de socialisme, et dont 1848 a été la réplique⁵⁴. Son information sur l'an II à Brest et sur le procès des vingt-six, il reconnaît la puiser essentiellement dans les libelles thermidoriens⁵⁵. Il sollicite également la mémoire des témoins directs et indirects, celle de son entourage, probablement, mais aussi celle de Le Hir, un des deux défenseurs des administrateurs, à

50. DUCHATELLIER, Armand, *La mort des Girondins, drame en cinq actes*, Paris, Rapilly, 1829, 335 p. Cette pièce suit une autre consacrée à la mort de Louis XVI. Ces deux textes s'inscrivent dans un vaste projet dramaturgique ayant la Révolution pour sujet qui ne sera finalement pas mené à terme.

51. Voir *infra*.

52. DUCHATELLIER, Armand, *Brest et le Finistère, op. cit.*, p. 189.

53. DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution...*, *op. cit.*, vol. II, p. 122.

54. DUCHATELLIER, Armand, *Brest et le Finistère...*, *op. cit.*, voir la conclusion.

55. DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution...*, *op. cit.*, vol. III, p. 114.

qui il avait demandé la communication de ses archives. Ne les retrouvant pas, celui-ci a écrit à son intention un assez long mémoire fondé sur la seule remémoration quarante ans après les faits⁵⁶. Fort de ces sources, avec lesquelles il a du mal à prendre de la distance⁵⁷, Duchatellier construit un récit de l'« immolation » des vingt-six en trois temps : la persécution, le jugement, l'exécution. Il use de la rhétorique thermidorienne sur la violence révolutionnaire (le « tribunal de sang », l'« égorgement »), reprend les images les plus marquantes de cette violence (Ance « le bourreau muscadin », la monstration des vingt-six chefs...), désigne les mêmes persécuteurs que les contemporains – en insistant cependant sur le rôle joué par la commission administrative de Landerneau dans l'aggravation de la répression –, tombe facilement dans la déploration (les « malheureux », les « infortunés », les « martyrs »...), voire dans le pathétique, ainsi lorsqu'il rend publiques les dernières lettres des condamnés à mort⁵⁸, et n'est jamais avare d'éloges pour les victimes, en tant qu'administrateurs ou lorsqu'ils font face à la mort, alors que leurs bourreaux, eux, sont en permanence stigmatisés, parfois même pas nommés, réduits à une initiale qui se veut flétrissure. Enfin, Duchatellier ne cesse de réclamer justice pour ses héros.

Les autres historiens libéraux et républicains

Le XIX^e siècle historien breton voit s'affirmer un courant libéral et républicain qui s'attache à l'étude et à la défense de la Révolution française⁵⁹. Les historiens et hommes de lettres se rattachant à cette mouvance ont lu Duchatellier et ont incorporé l'épisode des vingt-six administrateurs du Finistère.

C'est le cas d'Emile Souvestre dans ses *Mémoires d'un sans-culotte*, roman historique de 1840-1841 qui, par le biais de la fiction, entend atteindre la vérité historique⁶⁰. La tragédie des administrateurs fait irruption alors

56. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187 : Mémoire de M. Le Hir (vers 1835).

57. À preuve le célèbre épisode du viol post-mortem de Melle de Forsan par un de ses juges rapporté avec insistance dans les libelles thermidoriens et repris par Duchatellier qui se réfère aux dires d'un informateur alors enfant, à qui un jeune élève en chirurgie aurait décrit les faits de ce que nous appellerions aujourd'hui une légende urbaine, voir : *Histoire de la Révolution*, op. cit., vol. III, p. 101. Sur les fantasmes sexuels des thermidoriens, voir : BIARD, Michel, *Missionnaires de la République...*, op. cit., p. 384-385... Et sur ceux de Duchatellier, voir *ibidem*, vol IV, p. 42.

58. Publication achevée par LE MOINE, E., « 1^{er} prairial an II. Deux lettres de Guillaume Le Roux », *Bulletin de la Société Archéologique de Brest*, 1884-1885, t. X, p. 299-304.

59. GUIOMAR, Jean-Yves, « Les historiens libéraux et républicains et la Révolution française », dans : *La Révolution française et la conscience intellectuelle bretonne au XIX^e siècle*, Brest, CRBC, p. 145-174.

60. Un « fourre-tout hybride », selon STEEL, David, *Émile Souvestre. Un Breton des lettres (1806-1854)*, Rennes, PUR, 2013, p. 203-205. Un texte heuristique pour l'historien de la Révolution en Bretagne selon DUPUY, Roger, « Émile Souvestre et l'histoire de la Révolution en Bretagne dans *Mémoires d'un sans-culotte bas-breton (1840-1841)* », dans PLÖTNER-LE LAY, Bâbel, BLANCHARD, Nelly (dir.), *Émile Souvestre, écrivain breton porté par l'utopie sociale*, Brest-Lyon, CRBC-LIRE, 2007, p. 59-76.

que Baptiste, le héros, après maintes tribulations arrive à Quimper où se cachent les députés girondins en fuite. C'est là, à la fin de juillet 1793, qu'il apprend le décret d'arrestation de l'administration du Finistère. Dans une auberge, il surprend une discussion entre un partisan de la Montagne et un négociant bordelais qui s'avère être un des députés proscrits. Ce dernier affirme que l'arrestation des administrateurs est motivée par le désir de vengeance du maratiste Guermeur emprisonné sur ordre des administrateurs quelques mois plus tôt : « Pour venger trois mois d'emprisonnement d'un fou furieux, on fera tomber vingt nobles têtes », dit-il. Ce à quoi le sans-culotte rétorque : « Tu oublies [...] qu'elles appartiennent à des traîtres qui ont voulu livrer Brest à des hérétiques. » Un troisième compère symbolisant le compromis espère que tout pourra s'arranger⁶¹... On reconnaît aisément dans ce dialogue des passages de l'*Histoire de la Révolution* de Duchatellier que Souvestre revendique d'ailleurs comme une de ses sources principales. Un an plus tard, Baptiste gagne Brest accompagné d'un mystérieux voyageur qui lui décrit le port sous la coupe des représentants. Ce compagnon tout à la fois déplore la terreur et en défend la nécessité historique. Tous deux entrent dans la ville et Baptiste est à ce moment saisi d'effroi. « [V]ous avez senti l'odeur de la guillotine⁶² », lui dit son acolyte avant de se dévoiler et de le quitter : c'est La Tour d'Auvergne ! Et Souvestre d'évoquer alors le martyr des vingt-six. Son récit s'appuie à nouveau sur celui du Quimpérois avec un sens de la dramaturgie et des qualités d'écriture supérieures qui lui font ainsi interpréter l'épisode du banquet :

« Leur exécution fut une fête ! On les promena dans les carrefours de la ville, exposés aux railleries, aux injures et aux huées ! Près d'arriver à l'échafaud, ils trouvèrent un banquet préparé par leurs assassins ; un *repas libre* comme celui que donnaient les Romains aux premiers martyrs ! Là il leur fallut prendre place à côté des juges, écouter leurs toasts, attendre qu'ils fussent assez rassasiés pour venir les voir mourir⁶³ ! »

Une sorte de dernier banquet des Girondins en Finistère en quelque sorte...

Dans son *Histoire de la Révolution dans l'Ouest*, Pitre-Chevalier convoque lui aussi les administrateurs du Finistère, ces « incorruptibles défenseurs de la Gironde, qui se laisseront décréter sans peur, juger sans défense et décapiter sans regret⁶⁴ ». La narration de leur procès et de leur exécution est incontestablement « duchatéliérienne » tout comme l'éloge final⁶⁵.

En 1870, Prosper Levot fait paraître le quatrième volume de son *Histoire de la ville et du port de Brest* couvrant la période de la Terreur.

61. SOUVESTRE, Émile, *Mémoires d'un sans-culotte bas-breton*, Bruxelles, Jamar, 1840-1841, tome 2, p. 123.

62. *Ibidem*, tome 3, p. 115.

63. *Ibid.*, p. 122.

64. PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée. Histoire de la Révolution française dans l'Ouest*, Coquebert, Paris, 1851, p. 11.

65. *Ibidem*, p. 590.

Contemporain de Duchatellier, de par son métier de bibliothécaire et son activité dans le monde des sociétés savantes bretonnes, de par son tempérament aussi certainement, enfin de par la distance plus grande entre l'épisode étudié et sa production révolutionnaire, le Brestois se révèle un historien plus rigoureux, moins emporté dans son écriture et dans ses jugements que son pair quimpérois⁶⁶. C'est pourtant incontestablement à ce dernier, qu'il cite plusieurs fois, qu'il emprunte sa trame, ses informations et son analyse⁶⁷. Républicain convaincu mais modéré, à ce titre adversaire de la Terreur, que rien n'excuse selon lui, pas même les circonstances, dans son introduction et sa conclusion il appelle à construire la république proclamée le 4 septembre sur les fondements de 1789 et non de 1793. Si Prosper Levot, qui se veut impartial, s'accorde le droit et l'obligation de louer ou de blâmer les mêmes hommes selon le contenu de leurs paroles et leurs actes, nul doute que sa sympathie va aux vingt-six, proches de sa conception de la république, et pour plusieurs d'entre eux ascendants ou apparentés à ses concitoyens les plus notables de la ville de Brest et du département du Finistère. Aux pièces du procès des administrateurs utilisées et rendues publiques par Duchatellier, Levot ajoute un plan de la prison de Brest dans laquelle furent détenus les fédéralistes finistériens avec indiquée la place occupée par chacun d'eux.

Charles-Marie Laurent publie en 1875 une intéressante *Histoire de la Bretagne républicaine*. Il entend par cet ouvrage qui couvre la période allant de la Révolution à la toute jeune Troisième République briser l'image créée par les royalistes et les romantiques d'une Bretagne unanimement chouanne et montrer la part que celle-ci a joué dans la marche de la Révolution et de l'idée républicaine pour lesquelles elle s'est montrée tout à la fois réceptive et active. Hostile à la Terreur, et à la Commune de 1871 considérée comme son chirurgien, partisan d'une république fédérative qui concilierait respect des particularités et projet national, Laurent ne cache pas sa sympathie pour les Girondins et leurs partisans bretons au premier rang desquels les administrateurs du Finistère. Le récit de leur opposition à la Montagne et de leur « supplice » est une nouvelle fois inspiré par l'*Histoire de la Révolution* de Duchatellier auprès duquel l'auteur reconnaît sa dette tout en pointant l'ancienneté et les insuffisances de cette première étude⁶⁸. En conclusion de son récit, Laurent cherche à dissocier les fédérés bretons de ceux de Lyon et de Toulon et fait d'eux à la fois des exemples de la Bretagne républicaine et des inspireurs pour la nouvelle république à construire :

66. HENWOOD, Philippe, « Prosper Levot (1801-1878) », *Charpiana*, Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 99-108; CHENET, Laurent, *Prosper Levot ou l'élaboration de la production historique d'un érudit au XIX^e siècle d'après sa correspondance*, Maîtrise, UBO, dactyl., 2002, 213 p.

67. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur*, Brest-Paris, Imprimerie Lefournier-Dumoulin-Durand et Pedone-Laniel, 1870, p. 294-327.

68. LAURENT, Charles-Marie, *Histoire de la Bretagne républicaine*, Lorient, Corfinat fils imprimeur, 1875, p. xv.

« Les fédérés bretons, grands et irréprochables jusque sous le couteau fatal, périrent sans s'être souillés d'une tache pareille, léguant à la France entière un exemple et des principes qui tôt ou tard porteront leurs fruits⁶⁹. »

Avec les crimes de Carrier à Nantes, le martyre des vingt-six administrateurs du Finistère est un topos pour la plupart des historiens bleus écrivant sur la Révolution en Bretagne à partir de la monarchie de Juillet. Outre le caractère incontestablement marquant de l'événement et son impact mémoriel, cette récurrence s'explique par le talent et l'insistance de Duchatellier. Elle se comprend aussi par une hostilité commune à la Terreur, ravivée et entretenue par les secousses révolutionnaires qui émaillent le XIX^e siècle, et une sympathie pour la cause girondine que les administrations bretonnes ont dans l'ensemble épousée et qui paraît en phase avec leur libéralisme et/ou leur vision d'une république modérée⁷⁰. « Leurs noms doivent être retenus », écrit René Kerviler, l'un d'entre eux⁷¹. Aussi tous, après avoir prononcé leur éloge, énumèrent les vingt-six noms, offrant ainsi une stèle de papier aux administrateurs du Finistère. Il est cependant à remarquer que cet intérêt pour cet épisode de l'histoire locale reste strictement confiné au milieu des historiens et érudits bretons.

Les historiens royalistes et catholiques

Ces derniers sont bien évidemment moins fascinés par l'histoire des vingt-six et peu portés à voir en eux des héros. C'est le cas de Jacques-Corentin Royou qui leur consacre quelques lignes dans son *Histoire de France* parue sous la Restauration :

« Il en fut de même de tous les administrateurs du département du Finistère (au nombre de vingt-sept). Ils avoient eu l'imprudente sottise de se mêler de cette querelle entre les deux factions républicaines ; on en fit une boucherie à Brest. Plusieurs reçurent le coup mortel en proférant des vœux pour une république dont il n'exista jamais que le nom. Il se trouvoit parmi eux de pauvres paysans qui ne savoient à peine quelques mots de françois, et ne purent jamais comprendre ce que c'étoit que ce fédéralisme qui les menoit à la mort⁷². »

Leur histoire condensée en une note infrapaginale, Postic et Derrien icônes de l'innocence transformées en paysans ignares, leur engagement qualifié de « sottise », et jusqu'à leur nombre inexact : les administrateurs du Finistère ne sont guère valorisés, c'est le moins que l'on puisse dire, par leur ancien adversaire de *L'Ami du roi* mais néanmoins compatriote. Un demi-siècle plus tard, Pol de Courcy n'est pas plus tendre. Rendant compte de l'*opus* de Prosper Levot consacré à Brest pendant la Terreur, il s'en prend

69. *Ibidem*, p. 207.

70. GUIOMAR, Jean-Yves, « Les historiens libéraux... », art. cit., p. 167.

71. KERVILER, René, *La Bretagne pendant la Révolution*, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1989 (reprint), p. 221.

72. ROYOU, Jacques-Corentin, *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII*, Paris, Le Normant, 1819, Tome VI, n° 1 p. 375.

longuement aux Girondins et à leurs partisans auxquels l'ouvrage recensé fait la part trop belle, des « hommes de doctrine, bourgeois lettrés et raisonneurs » qui se sont révélés faibles et appellent en retour le mépris⁷³. Il est vrai que l'article de 1871 convoque les fantômes de la Révolution pour mieux condamner la jeune République, troisième du nom, à la construction de laquelle Levot appelle en se référant aux principes de 1789 et aux républicains modérés qui les ont défendus en 1793.

Le Guillou-Penanros, magistrat de profession, membre de la Société Académique de Brest et érudit à ses heures, s'intéresse aux administrateurs à deux reprises, d'abord dans un article portant sur l'insurrection de l'administration du Finistère et sa répression par le Tribunal révolutionnaire, puis dans un livre la mettant en scène de sa formation en 1790 jusqu'à l'exécution du 3 prairial⁷⁴. Dans les deux cas, il s'agit de simples récits à l'écriture quelconque qui n'apportent rien de nouveau aux travaux de Duchatellier et de Levot, auteurs qu'il remercie d'ailleurs et dans les pas desquels il entend placer les siens. On devine un monarchiste et surtout un catholique encore outré par la constitution civile du clergé, la vente des biens nationaux, la persécution des prêtres réfractaires, politiques à l'application desquelles l'administration du Finistère a mis beaucoup de zèle. C'est *in fine* un jugement mitigé, tout à la fois compassionnel et réprobateur, que rend Le Guillou-Penanros à propos de ses « biographés » englobés dans la catégorie des Girondins.

Commémorer les administrateurs

Présentés par leurs contemporains puis par les historiens libéraux et républicains du XIX^e comme des modèles de vertu civique et d'efficacité administrative, des héros victimes d'une Terreur contre le retour de laquelle il faut se prémunir, il est rapidement question de les commémorer dans la durée. Mais il faudra attendre près de 70 ans pour que ce vœu soit enfin réalisé.

Sous la Révolution et le Consulat

Le 3 prairial an III, un an jour pour jour après la décapitation des vingt-six administrateurs, une grande fête funèbre est organisée à Brest en leur honneur. La cérémonie commémorative commence par l'apothéose des victimes et l'autodafé de leurs juges avant de prendre la forme d'un convoi cheminant au son d'une musique lugubre jusqu'au lieu où était dressée la

73. COURCY, Pol de, « Brest pendant la Terreur », *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome X, 1871, p. 169-180.

74. LE GUILLOU-PENANROS, Émile, « L'Administration du Finistère et le Tribunal révolutionnaire de Brest en 1793-1794 », *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 1861-1862, p. 65-115; *idem*, *L'Administration du Département du Finistère, 1790-1794*, Brest, Imprimerie F. Hallegouet, 1878, 468 p.

guillotine. Là, un orateur prononce l'éloge funèbre⁷⁵. Le soir, la fête dégénère en expédition punitive contre les terroristes⁷⁶.

Très vite, il est question de graver dans le marbre le nom des administrateurs. Cambry, qui les qualifie de « héros », le suggère à la fois pour les immortaliser et afin de rappeler ce que fut la Terreur : « Héros de la patrie, écrit-il, mânes de ces hommes généreux, je cherche un monument qui consacre vos noms à la postérité; on foule déjà sans frémir la terre humide encore du sang que vous avez versé⁷⁷. » Dès 1794, le peintre Valentin envisage la réalisation d'une œuvre les honorant dont subsiste une étude préparatoire intitulée : *L'innocence expire immolée sur les marches de l'autel de la liberté, l'envie fait suer les serpents sur les restes inanimés qu'un génie couronne d'étoiles, la muse de l'histoire trace sur des tablettes le nom des membres qui périrent sous le couteau du Tribunal révolutionnaire* (figure 1). Quant à l'allégorie finale, effectivement peinte et conservée dans les locaux du Conseil général, sa trace s'est perdue dans les années 1880⁷⁸. Mais la toile n'est pas la pierre. Commandé et financé par les autorités constituées, sculpté et/ou gravé, occupant l'espace public, seul un monument assure à la fois l'immortalité et la reconnaissance sociale. Effet de l'amnistie du 4 brumaire? Crainte que tout comme à Lyon le monument ne réveille la *stasis*⁷⁹? Effet dans le Finistère de la nouvelle politique mémorielle du Directoire qui délaisse le culte des grands hommes au profit de celui des seuls héros militaires plus consensuels? Sans être abandonné, le projet est remis à plus tard.

En 1802, le conseil municipal de Morlaix sanctionne par un vote la décision d'édifier un monument à la gloire de Le Denmat-Kervern, ancien premier magistrat de la ville mais aussi un des guillotins du 3 prairial an II. La délibération précise qu'il s'agit par ce geste d'honorer la mémoire de l'édile et celle de l'administrateur du département qui fit montre d'énergie en mars 1793. À travers sa personne, il s'agit également de commémorer ses compagnons d'infortune :

« Considérant que vingt-six administrateurs du département, l'honneur de la contrée, ont été trainés à l'échaffaut sur le prétexte d'un crime imaginaire;

que le citoyen Kervern Le Denmat était un d'eux, et partagea la déplorable destinée de ses collègues;

75. CONTANCE, A., « Brest en l'an III... », *op. cit.*

76. *Supra.*

77. CAMBRY, Jacques, *Voyage dans le Finistère...*, *op. cit.*, p. 250.

78. François-Valentin. *Guingamp 1738-Quimper 1805*, Catalogue de l'exposition, Quimper-Saint-Brieuc, Musée des Beaux-Arts-Musée d'histoire, 1989, p. 58-59.

79. À Lyon, la mémoire des victimes de l'insurrection de 1793 est rappelée par un cénotaphe inauguré en mai 1795, lequel monument est vandalisé quelques mois plus tard. Voir HARDOIN-FUGIER, Elizabeth, « Le souvenir des victimes de 1793 à Lyon : du cénotaphe (1795) aux chapelles (1906) », dans PLONGERON, Bernard (dir.), *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualités dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Paris, Brepols, 1988, p. 660-668.

Figure 1



que s'il est nécessaire d'ensevelir dans l'oubli tous les événements d'un temps aussi désastreux, sur le retour duquel nous rassure chacun des hommes qui gouvernent aujourd'hui la République; il ne l'est pas moins de venger d'illustres victimes, par la manifestation de leurs vertus & par l'expression sincère des sentimens de ceux qui leur ont survécu [...] ⁸⁰. »

80. Arch. municipales de Morlaix, Délibérations municipales du 15 pluviôse an IX au 15 pluviôse an XIII, arrêté du 30 pluviôse an X.

Le monument proposé consiste en une table de marbre noir à fixer sur un mur de l'hôtel de ville et faisant ressortir en lettres d'or l'inscription suivante : « À la mémoire du citoyen Yves-Joseph-Louis Le Denmat-Kervern, maire de la ville de Morlaix en 1790 et administrateur du Département du finistère en l'an 2 de la République ». Il est également prévu de sceller dans le mur une boîte contenant un exemplaire de la délibération ainsi que des pièces de monnaie « au type républicain⁸¹ ». Le monument imaginé et la délibération qui le motive surprennent par leur caractère militant : ce sont les Bleus, combattant la contre-révolution, et les républicains victimes de « l'anarchie », qui sont mis en avant, la vengeance – toute symbolique, il est vrai – qui sert de moteur. Mais si le sous-préfet avait acquiescé, le préfet, lui, s'oppose fermement à la décision de la municipalité morlaisienne. Il argue du refus de la famille Le Denmat-Kervern de voir ainsi honorer un des siens. Mais surtout, il s'oppose à la remémoration du temps de la Terreur et de la guerre civile que ce monument ne manquerait pas de ranimer. Il ajoute qu'il préfère voir bâtir un monument à la mémoire des vingt-six administrateurs à Quimper. Mais le vœu semble bien pieux pour que le maire de Morlaix puisse se permettre de l'interpréter ainsi : « Si l'un et l'autre monument restent sans exécution ce sera de votre part & de la notre un sacrifice à des considérations puissantes⁸². » L'oubli au nom de la concorde imposé au pays par Bonaparte et rendu encore plus impérieux au temps de l'Empire fait donc pour un temps ranger dans les cartons le monument aux administrateurs du Finistère⁸³.

Sous la monarchie de Juillet

Après le temps de l'oubli qui va du Directoire à l'Empire, après celui de l'expiation et du souvenir vendéen et chouan imposé par le trône et l'autel, la période inaugurée par la révolution de 1830 crée les conditions favorables à une réouverture du dossier. La politique mémorielle louis-philipparde célèbre à la fois 1830 et 1789, réintègre la Révolution et l'Empire dans l'histoire nationale, pour ce faire recourt largement aux fêtes funèbres et commémoratives, avec une forte expression monumentale – dont les premiers monuments aux morts « pour l'ordre et la liberté » –, pratique en adéquation avec la sensibilité romantique de la « France des larmes⁸⁴ ». Ce référentiel mémoriel conjugué à l'inflexion libérale du nouveau régime libère les initiatives. Celles-ci visent en particulier à la réhabilitation voire

81. Arch. municipales de Morlaix, Délibérations municipales du 15 pluviôse an IX au 15 pluviôse an XIII, arrêté du 30 pluviôse an X.

82. Arch. municipales de Morlaix, Registre de correspondance, lettre au préfet du 6 floréal an X.

83. Comme à Lyon où la demande de restauration du cénotaphe formulée en 1806 est rejetée par le préfet pour ce motif. Voir HARDOIN-FUGIER, Elizabeth, « Le souvenir des victimes de 1793 à Lyon... », art. cit.

84. FUREIX, Emmanuel, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, voir en particulier le chapitre VIII.

l'héroïsation des oubliés et des réprouvés de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Les hommages funèbres font désormais l'objet de délibérations publiques avant d'être financés, le plus souvent par souscriptions⁸⁵, et orchestrés. C'est de cette époque que date le début de la « statuomanie » qui va aller crescendo tout au long du siècle⁸⁶. Les derniers témoins de la Révolution sont devenus des vieillards. Les fils biologiques ou spirituels ont rallumé le flambeau de la mémoire, y compris celle de 1793, souvent avec dévotion⁸⁷. Les Girondins bénéficient de ce passage de témoin chez les écrivains et les historiens romantiques sensibles à la dimension tragique de leur histoire. Duchatellier, à la fois fils aimant et dévoué de son père légitime et fils putatif de Guezno est l'un d'entre eux. Il s'est attelé, on l'a vu, à bâtir un monument littéraire aux administrateurs du Finistère. Il va parallèlement se dépenser pour faire ériger un monument tout court qu'il rêve d'offrir à ses héros depuis qu'il est enfant⁸⁸.

Une première proposition est soumise au Conseil général du Finistère lors de sa session de 1831. Armand Duchatellier, tout juste réinstallé en Bretagne, qui dans le contexte quimpérois apparaît comme un « jeune homme à l'imagination vive et ardente [qui] manifeste des opinions fort exaltées⁸⁹ », en revendique l'initiative⁹⁰ bien que la délibération indique un dénommé Bancel comme son auteur. L'assemblée, dans laquelle siège Cuny, fils d'un des administrateurs guillotins, et La Hubaudière, qui a aidé les députés girondins en fuite dans le Finistère à se cacher et à s'échapper, « rend un juste hommage à la mémoire des 26 administrateurs du Finistère, juridiquement assassinés le 8 [sic] prairial an 2⁹¹ ». Pour aussitôt ajouter : « Mais le Conseil général réalise le dernier vœu de ces généreuses victimes et sacrifie ses affections à la concorde publique en écartant tout ce qui pourrait réveiller les souvenirs des maux de la patrie⁹² ». Les conseillers généraux se contentent donc d'une réhabilitation morale et verbale de leurs prédécesseurs. En 1831, près de quarante ans après les faits, quelques mois après le renversement des Bourbons, alors que la « Résistance » vient tout juste de s'imposer au « Mouvement », l'évocation officielle de 1793, fût-elle

85. MARTINET, Chantal, « La souscription », dans : PINGEOT, Anne, DREY, Philippe, NORMAND-ROMAIN (dir.), *La sculpture française au XIX^e*, Paris, RMN, 1986, p. 231-239.

86. AGULHON, Maurice, *Histoire vagabonde. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, vol. 1, p. 137-185.

87. LUZZATO, Sergio, *Mémoire de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, Lyon, PUL, 1991, chapitres 5 et 6.

88. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Lettre au préfet du Finistère, 1838.

89. GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Mayenne/Rennes, Éditions Régionales de l'Ouest/Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1987, 443 p., p. 39-40.

90. DUCHATELLIER, Armand, *Les 26 administrateurs du Finistère*, Brest, Imprimerie Lefournier, 1865, p. 3-4.

91. Arch. dép. du Finistère, 1 N 29, Délibération du Conseil général du Finistère, le 19 mai 1831.

92. Arch. dép. du Finistère, 1 N 29, Délibération du Conseil général du Finistère, le 19 mai 1831.

au bénéfice des modérés de l'époque, reste proscrite au nom de l'unité nationale.

En 1838, deux ans après la publication de son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, dans laquelle, on l'a vu, l'action des administrateurs du Finistère a été transformée en geste et leur mort en martyre, Duchatellier réitère sa demande qu'il appuie cette fois-ci d'un mémoire accompagné de plusieurs pièces justificatives et d'une lettre au préfet. Dans le mémoire lu aux conseillers généraux, il n'oublie pas de rappeler que les administrateurs sont leurs devanciers et que dans l'assemblée appelée à se prononcer sur sa demande, il y a deux fils de victimes, Fortuné Cuny et Guillaume Le Roux. Le long portrait des hommes à honorer qu'il brosse cherche à faire d'eux des défenseurs de la liberté et de l'ordre, en insistant bien sur cette deuxième caractéristique, bref des hommes du « juste milieu » avant l'heure morts pour que ce dernier puisse un jour triompher. Pour ces hommes, le requérant réclame « une pierre [...] un simple marbre où nos enfants puissent retrouver leurs noms⁹³ ». Instruit de l'échec des précédentes tentatives, l'historien de préciser que le monument doit rendre hommage aux vertus civiques des commémorés et en aucun cas être conçu ou perçu comme expiatoire :

« Que tout esprit de parti s'éteigne d'ailleurs dans un hommage commun, car, descendus du peuple comme eux, nul de nous ou de leurs ayants-cause n'aurait le droit de quémander au peuple ou à la partie du peuple qui les sacrifia une expiation qui ne peut être dans la pensée d'aucun des hommes qui ont fait la révolution ou qui en ont profité. De tels souvenirs seraient amers, et, de toutes parts, on nous répondrait que le sang qui fut versé à la frontière, ou sur nos flottes fut aussi pur que celui qui inondait nos échafauds. C'est qu'en effet la liberté & nos institutions ne pouvaient sortir que d'un volcan⁹⁴. »

Et de suggérer que le monument soit érigé au chef-lieu du département, où ils se signalèrent par leurs actes et leurs qualités, plutôt qu'à Brest, ville où ils furent suppliciés. Malgré ce luxe de précautions – que désapprouve Alexandre Bouët, du journal *L'Armoricain*, qui voudrait quant à lui un monument brestois et franchement expiatoire⁹⁵ –, l'assemblée ne soumet même pas la proposition au vote⁹⁶. Le préfet Boullé conclut définitivement et sèchement l'affaire⁹⁷.

L'exécution des vingt-six administrateurs semble être devenue un secret de famille qu'il ne faut pas réveiller et encore moins révéler à ceux qui n'en

93. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Demande d'un monument à élever aux 26 administrateurs du Finistère.

94. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Demande d'un monument à élever aux 26 administrateurs du Finistère.

95. Arch. dép. du Finistère, 100 J 938, Lettre à Armand Duchatellier, le 23 août 1838.

96. Arch. dép. du Finistère, 100 J 938, Lettre de Le Gentil de Guelern à Duchatellier, le 19 septembre 1838.

97. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Lettre du préfet à Duchatellier, le 8 septembre 1838.

auraient pas encore connaissance. À travers elle, c'est bien sûr la Terreur qu'il faut taire alors que dans les campagnes finistériennes, à en croire les souvenirs de Jean-Marie Déguignet, au milieu du siècle, les anciens frémissent encore à l'évocation du nom de Robespierre⁹⁸. Mais c'est peut-être aussi la Révolution d'avant l'an II dans ses aspects les plus clivants qui gêne. Dans la partie léonarde du département, le souvenir de l'insurrection écrasée de mars 1793 reste vif, tout comme celui de la persécution religieuse, la transmission se faisant par le clergé et par voie orale⁹⁹. Or l'administration du Finistère a été l'une des plus fermes dans l'application de la constitution civile du clergé et la répression des prêtres réfractaires. Elle a compté en son sein Mgr Expilly, l'un des pères de l'Église constitutionnelle et son premier évêque élu. Le Denmat-Kervern en tête, elle s'est montrée intraitable face aux paysans insurgés. Mais en même temps, le Finistère n'a pas connu la guerre civile massive et durable ainsi que ce fut le cas dans les autres départements de l'Ouest. Il ne paraît donc pas nécessaire de ranimer un contre-souvenir bleu comme en Vendée après les journées de 1832¹⁰⁰. Si l'on se fie à l'exemple des sociétés savantes, où élites bourgeoises et nobiliaires se côtoient, pour les premières souvent descendantes des patriotes de la décennie révolutionnaire mais converties ou en cours de conversion au conservatisme catholique, la Révolution est même devenue un sujet honteux que l'on tait¹⁰¹. On mesure ainsi l'audace de Duchatellier publiant son livre en 1836 et on imagine l'accueil qui lui fût fait à Quimper, ville où, selon Guillaume Lejean, il est alors fort mal vu de s'intéresser à la Révolution¹⁰². On ajoutera pour finir sur ce point, que l'autorité de l'État en la personne du préfet Boullé est vigilante concernant les statues et monuments, et plus largement tout ce qui exprime la reconnaissance publique du fait des implications à la fois politiques et idéologiques de ces décisions. En 1838, le préfet soutient avec enthousiasme le projet de la municipalité de Lambézellec d'honorer par un buste funéraire son maire tout juste décédé¹⁰³. Par contre, en 1842, il s'oppose fermement à la proposition de la municipalité d'Audierne, inspirée par le républicain

98. DEGUIGNET, Jean-Marie, *Histoire de ma vie*, Le Relecq-Kerhuon, An Here, 2001, p. 82.

99. INISAN, Lan, *La bataille de Kergidu et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793*, Paris, Robert Laffont, 1977. Voir également SOUVESTRE, Émile, *Les derniers Bretons*, Rennes, Terre de Brume, 1997, vol. 1, p. 257-265, et ROUDAUT, Fanch, « Le regard d'un prêtre émigré sur la Révolution : la *gwerz* de Jean-Marie Le Lay », dans *Histoire et politiques. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, Association des Amis du Doyen Monange, 1994, p. 319-337.

100. MARTIN, Jean-Clément, *La Vendée de la mémoire...*, *op. cit.*, p. 105-107. Sur l'absence d'un légitimisme finistérien populaire et organisé au début du régime de Juillet, voir LE GALL, Laurent, *L'électeur en campagne dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Bretons*, La Boutique de l'Histoire-Les Indes savantes, Paris, 2009, p. 98-99

101. GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme...*, *op. cit.*, p. 275; *id.*, « Les historiens libéraux... », *art. cit.* p. 164.

102. LEJEAN, Guillaume, et ALEXANDRE, Charles, *Correspondance (1846-1869). Deux républicains bretons dans l'entourage de Lamartine et de Michelet*, Paris, Éditions Jean-Touzet, 1993, p. 56.

103. AGULHON, Maurice, *Le XIX^e siècle et la Révolution française...*, *op. cit.*, p. 149-150.

Pastol, de concéder gratuitement la terre où repose le conventionnel régicide Guezno, décédé en 1839, de crainte de blesser une partie de la population¹⁰⁴. Au moment même où le Conseil général du Finistère oppose une fin de non recevoir définitive aux vellétés statuomanes de Duchatellier, il débloque dans l'enthousiasme la coquette somme de 10 000 francs pour aider à l'érection d'une statue de La Tour d'Auvergne dans sa ville natale de Carhaix. Le préfet en personne prend la tête de la commission chargée de la réalisation et de la souscription du projet. Cette statue suscite un réel enthousiasme parmi la population bretonne et plus particulièrement finistéenne qui atteint son acmé lors de son inauguration en 1841¹⁰⁵. De ces quatre exemples, il ressort que les statues, monuments et autres manifestations de reconnaissance doivent célébrer les qualités civiques et administratives des serviteurs de la chose publique et les proposer en exemple. Les héros reconnus comme tels se voient offrir la place publique, les autres restent dans l'enceinte du cimetière. La célébration des hommes de la Révolution fait l'objet d'une vigilance toute particulière. La Tour d'Auvergne, républicain et héros militaire tombé aux frontières, héros national et héros breton¹⁰⁶, qui plaît à la gauche et bientôt séduira la droite, héros syncrétique et consensuel par excellence, donc, est glorifié. Mais les vingt-six administrateurs et Guezno qui rappellent la discorde du temps de la Révolution et dont la célébration pourrait contribuer à aggraver celle du temps de la Monarchie de Juillet dans un contexte mémoriel national que Emmanuel Fureix qualifie d'« explosif¹⁰⁷ » sont disqualifiés et condamnés à la *damnatio memoriae*. En ce sens, les choix faits par le préfet et le Conseil général du Finistère reflètent la politique mémorielle de Louis-Philippe¹⁰⁸.

Le monument de 1865

Longtemps après ce nouvel et définitif échec, Duchatellier ne cache pas son découragement et son amertume :

« [O]n a dit et répété, sur tant de tons, qu'il fallait, à tout prix, oublier nos dissensions civiles, et n'en plus parler, que nous ne devons pas trop nous étonner de voir le soin que certaines personnes ont mis à couvrir du plus

104. BERNARD, Daniel, « Le conventionnel Guezno », *Le citoyen*, le 31 janvier 1929.

105. Voir aux Arch. dép. du Finistère le carton 100 J 1187 qui contient de nombreux documents relatifs à cette affaire réunis par Duchatellier qui l'a suivie avec passion, jusqu'à mettre son journal *Le Quimpérois* au service de cette cause. Se référer à GUENEGUES, Anne, « *Le Quimpérois* » et *Armand Duchatellier (1838-1842)*, mémoire de maîtrise, UBO, 1986, dactyl., p. 71-72.

106. GUIOMAR, Christian, *Le bretonnisme...*, *op. cit.*, p. 116 et p. 350, en fait le héros breton du XIX^e siècle par excellence.

107. FUREIX, Emmanuel, « Une transmission discontinuée. Présences sensibles de la Révolution française, de la Restauration aux années 1830 », dans WAHNICH, Sophie (dir.), *Histoire d'un trésor perdu. Transmettre la Révolution française*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013, p. 149-193.

108. *Ibidem*.

profond oubli un des plus grands actes de la vie politique de nos devanciers [...].

À quoi servirait aujourd'hui que j'en appelle d'un Conseil à l'autre, d'un fonctionnaire quelconque à son successeur¹⁰⁹ ? »

En 1858, dans son ouvrage consacré à *Brest et le Finistère sous la Terreur*, en conclusion d'un nouveau panégyrique des administrateurs martyrs, il supplie encore en vain l'opinion et les autorités de s'acquitter enfin de leur dette¹¹⁰.

Le monument va finir par surgir de terre mais suite à une initiative privée. En 1859, les restes présumés des vingt-six administrateurs sont fortuitement découverts au cimetière Saint-Martin de Brest. En attendant « que le jour de la réparation arriv[e] pour la mémoire des administrateurs du Finistère qui montrèrent plus de véritable patriotisme que beaucoup d'autres auxquels on a élevé des statues¹¹¹ », en 1865, à l'initiative de Guillaume Le Roux, et dans une relative discrétion, quelques descendants s'associent pour financer un monument commémorant les vingt-six sur le lieu de leur sépulture. Il s'agit des familles Le Denmat-Kervern, Le Prédour, Bergevin, Kergariou¹¹². L'édifice consiste en un obélisque monolithe pyramidal aigu, à quatre pans, taillé dans le granite de l'Aber Idult, dressé au-dessus d'un bloc quadrangulaire et surmonté d'une croix (figure 2). L'emprise au sol forme un carré de 1,80 m de côté. La hauteur totale est d'à peu près huit mètres. La partie supérieure porte aujourd'hui les stigmates des bombardements de la Deuxième Guerre mondiale¹¹³. Sur l'un des pans de l'obélisque, il est écrit : « 22 MAI 1794 ». Et sur les quatre faces du support ont été fixées quatre plaques où sont gravés en lettres d'or les noms avec les prénoms correspondants et la commune de résidence (figure 3). L'énumération se fait hiérarchiquement selon la fonction administrative exercée, laquelle est précisée. Le choix du lieu, la forme en obélisque et la croix le surmontant, le cercle et le processus de décision, l'inauguration, tout cela en fait d'abord un monument funéraire relevant du strict deuil privé et de la piété filiale. Mais le maintien de l'inhumation collective et le texte gravé lui donnent aussi une dimension commémorative : il rend clairement hommage à l'administration du Finistère et rappelle la date de l'exécution, lui conférant ainsi un caractère expiatoire. Ceci avec toutefois l'évident objectif de ne pas choquer : la date du calendrier grégorien a été préférée à celle du calendrier révolutionnaire, la qualité d'évêque et même celle de simple ecclésiastique de Mgr Expilly a été omise, le texte se limite au strict minimum et à l'exception de la croix, le monument n'offre aucune

109. DUCHATELLIER, Armand, *Les 26 administrateurs...*, *op. cit.*, p. 2 et p. 5.

110. DUCHATELLIER, Armand, *Brest et le Finistère...*, *op. cit.*, p. 189.

111. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Lettre de Briot à Duchatellier, le 20 janvier 1866 (au nom des descendants du président de Kergariou).

112. Arch. dép. du Finistère, 100 J 1187, Lettre de Guillaume Le Roux à Duchatellier, le 15 octobre 1865.

113. CHAURIS, Louis, « Errance pétrographiques dans les cimetières de Brest », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1996, n° 103, p. 128-129.

image. Il est vrai que parvenus à la fin de leur vie, à l'instar de Guillaume Le Roux, le principal d'entre eux, un patron paternaliste proche d'Albert de Mun, les souscripteurs sont de paisibles notables que le mot « révolution » effraie probablement¹¹⁴.

Figure 2



L'éloge que Duchatellier rêvait de prononcer le jour de l'inauguration du monument depuis tant d'années paraît sous la forme d'un long article dans le journal *L'Océan* avant d'être imprimé¹¹⁵. L'historien rappelle combien il a cultivé le souvenir des administrateurs dans son œuvre et bataillé pour qu'il soit inscrit dans la pierre. On le devine un peu vexé de ne pas avoir été associé à l'orchestration et à l'inauguration de « son » monument, pas même tenu au courant. Malgré sa conviction qu'un jour les nouvelles générations sauront exprimer leur reconnaissance, on n'entendra désormais plus parler du monument aux vingt-six ni dans ses écrits¹¹⁶... ni dans ceux des autres.

114. Sur Guillaume Le Roux, ancien conseiller général, une des plus grosses fortunes du département, voir FLAVIER, Yves, *La société linière du Finistère. Ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 1999, p. 21-24; ÉLÉGOET, Louis, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, PUR, 1996, p. 228-232.

115. DUCHATELLIER, Armand, *Les 26 administrateurs...*, *op. cit.*, 26 p.

116. Il se contentera d'un nouvel et rapide hommage dans *Administrations collectives de la France avant et depuis 89*, Paris, Guillaumin-Dumoulin, 1870, p. 183.

Figure 3



Vive et meurtrie dans les mois et même les années qui suivent l'exécution du 3 prairial an II, la mémoire des vingt-six administrateurs connaît une longue période de refoulement au nom de l'amnésie nécessaire à la paix civile. Elle ressurgit après 1830, tant par la demande répétée d'un monument commémoratif que par l'intérêt que l'historiographie libérale et républicaine bretonne prête à cette histoire suite aux travaux pionniers d'Armand Duchatellier, l'infatigable défenseur de la cause des vingt-six. La fascination des historiens et hommes de lettres romantiques pour la Terreur et leur attirance pour l'« infortunée Gironde » qui comble si bien leur goût pour la déploration explique en partie ce succès. S'y ajoute aussi une identification politique à ces républicains modérés qui partagent l'engagement et la destinée des girondins, la constance en plus. À ce titre, on peut nuancer l'affirmation de François Furet et Mona Ozouf selon laquelle il n'y a pas eu de postérité girondiste¹¹⁷. Il n'y en a pas eu sur le plan idéologique et partisan, certes, mais en Bretagne, chez les historiens bleus, du moins, on aime faire des Girondins et plus encore de leurs partisans du Finistère les précurseurs de la monarchie de Juillet ou de la république modérée de 1848 ou de 1870. Comme pour toute l'historiographie révolutionnaire du siècle, l'histoire des vingt-six et plus généralement de la Révolution en Bretagne

117. FURET, François, OZOUF, Mona (dir.), *La Gironde et les Girondins*, op. cit., p. 7.

se comprend autant par les faits eux-mêmes que par les journées de 1830, 1848, 1851 et 1871 qui guident en partie l'analyse. Tributaire du poids du temps présent, l'histoire des vingt-six a également du mal à se dégager de la prose et des stéréotypes sur la violence révolutionnaire légués par les thermidoriens, véhiculés par la mémoire familiale, et pour finir repris tels quels par les historiens du XIX^e siècle¹¹⁸. Tous les ingrédients nécessaires à la fabrique des héros semblaient réunis au lendemain de Thermidor : une action remarquable reconnue comme telle, une mort sacrificielle, un récit martyrologique, une cérémonie funèbre, une figuration sur la toile en attendant la pierre¹¹⁹. Et pourtant, de la loi d'amnistie de l'an IV à la fin de non-recevoir du conseil général du Finistère de 1838, leur héroïsation officielle qu'un monument et une cérémonie d'inauguration auraient consacrée est constamment refusée. En effet, malgré l'intérêt d'une certaine historiographie pour ces personnages, la mémoire des vingt-six, longtemps tue au nom de l'oubli nécessaire, garde sa charge polémique. L'évoquer, c'est inmanquablement rappeler la Terreur. Or, celle-ci qui se conjugue au passé comme au présent effraie et gêne à la fois les notables. C'est aussi mettre en avant des questions aussi clivantes que la question religieuse. C'est donc un groupe de mémoire réduit au cercle familial le plus étroit qui finit par donner une pierre aux administrateurs du Finistère. Privés de la reconnaissance mémorielle de la cité, ceux-ci n'accéderont jamais à l'immortalité. Alors que La Tour d'Auvergne, leur rival en héroïsme, a semé statues et plaques de rue dans toutes les villes finistériennes et bretonnes, les administrateurs, que les hommes de l'an III et les historiens du XIX^e avaient pourtant tant glorifié, ne sont honorés nulle part¹²⁰. Lois de décentralisation et bicentenaire aidant, on aurait pu imaginer une réhabilitation tardive des fondateurs du département par leurs lointains successeurs. Il n'en fut rien. Le monument de 1865 se dresse toujours dans le cimetière de Saint-Martin. Il est visiblement entretenu par les services municipaux. Dans une ville dépourvue de patrimoine suite aux destructions de la dernière guerre, il est en effet désormais avec le château le seul lieu de mémoire de la Révolution. Mais parmi les Brestois amateurs de promenades taphophiliques, il est à parier que désormais rares sont ceux qui connaissent l'histoire qu'il raconte...

118. Sur ce sujet, voir BIARD, Michel, *Missionnaires de la République...*, op. cit., p. 14-15; et MARTIN, Jean-Clément, *La machine à fantasmes. Relire l'histoire de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2012, p. 102.

119. BIANCHI, Serge (dir.), *Héros et héroïnes de la Révolution française*, Paris, CTHS, 2012; CENTLIVRES, Pierre, FABRE, Daniel, ZONABEND, Françoise (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998.

120. Si ce n'est à titre individuel, par exemple Olivier Morvan en tant que patriote et poète. Le Denmat-Kervern n'est honoré nulle part à Morlaix.

RÉSUMÉ

L'exécution des vingt-six administrateurs du Finistère accusés de fédéralisme est devenue le symbole de la Terreur à Brest. Vive et douloureuse dans les mois et les années qui l'ont suivie, la mémoire de cet épisode s'est entretenue tout au long du XIX^e siècle avec ses phases de sommeil et de réveil pour finir par s'éteindre. Cet article se propose d'examiner l'histoire de cette mémoire où le local et le national s'articulent, où la Révolution et le siècle qu'elle a engendré sont plus que jamais liés.

ABSTRACT

The execution of the twenty-six administrators in Finistère accused of federalism became the symbol of the Terror in Brest. Vivid and painful in the subsequent months and years, the memory of this episode was maintained throughout the nineteenth century with its periods of dormancy and awakening before eventually dying away. This article will examine the history of this memory where the local and national combine, where the Revolution and the century that resulted are more interconnected than ever.